

## CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

Vous avez une modification à apporter sur votre bail suite à un changement survenu dans votre vie personnelle :

- Mariage /PACS
- Décès
- Divorce
- Départ de mon conjoint
- Ajout de mon conjoint

Il vous suffit de joindre aux services de Gestion Locative de la SEMVIT les justificatifs suivants :

<b>Mariage /PACS</b>	- acte de mariage, copie du livret de famille
<b>Décès</b>	- acte de décès
<b>Divorce</b>	- copie certifiée conforme de la transcription du jugement de divorce sur les registres de l'État Civil
<b>Départ de mon conjoint</b>	- courrier du locataire qui conserve le logement et de la personne qui le quitte
<b>Ajout de mon conjoint</b>	- Copie Pièce d'identité / carte de séjour - Dernier avis d'imposition - 3 derniers justificatifs de ressources (bulletins de salaire, ASSEDIC, notification de la CAF, pension de retraite ...)

**Pour tous renseignements  
complémentaires :**

Du lundi au vendredi

De 8h30-12h00 et de 13h30-17h00

 **02.35.37.20.16** (Poste 1)